

Gagnez une journée pour 2 personnes à bord de « La reine des flots » lors de la semaine du Golfe.

ARTICLE 1 :

La Société SO sail dont le Siège Social est situé au 17 rue Ingénieur Henry Verrière, 56100 LORIENT organise un jeu concours du 13 Mars 2017 au 9 Avril 2017 inclus.

ARTICLE 2 :

Ce jeu est gratuit sans obligation d'achat et ouvert à toute personne majeure, à l'exception des collaborateurs et représentants de la Société SO sails ainsi qu'à toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du concours, ainsi qu'aux membres de leur foyer sous peine d'élimination d'office.

Le jeu débutera le 13 mars 2017 à partir de 9 heures et se terminera le 9 avril 2017 à 19 heures

ARTICLE 3 :

Pour participer au tirage au sort, il suffit de remplir un bulletin de participation disponible :

- En ligne sur le site www.sosails.com
- Par bulletin papier au 17 rue ingénieur Verrière
- Par bulletin papier chez différents partenaires (liste disponible sur demande)
- Lors du salon L'Orient Nautic du 7 au 9 Avril sur le stand SO sails

Pour être valable, le bulletin doit mentionner, sans surcharge ni rature :

- Les nom et prénom(s) du participant
- Son adresse postale précise et complète
- Son numéro de téléphone
- Son adresse électronique

Un seul bulletin par participant sera pris en compte pour toute la durée du jeu (même nom, même adresse).
Toute participation ne respectant pas cette clause sera considérée comme nulle.

Le participant a la possibilité de parrainer un proche en entrant son adresse mail et son nom, il deviendra ainsi participant du jeu.

Le participant à la possibilité de partager la publication Facebook «Gagnez une journée pour 2 personnes à bord de « La reine des flots » lors de la semaine du Golfe. » sur son mur personnel, le participant aura par cette action une probabilité 2 fois supérieure d'être tiré au sort.

Le règlement intégral du jeu sera disponible au 17 rue Ingénieur Henry Verrière, 56100 LORIENT.

Le tirage au sort réalisé le 13 avril 2017 par un des membres de l'équipe SO sails , à partir de tous les bulletins de participations validés pendant les 28 jours , déterminera les gagnants

ARTICLE 4 :

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

ARTICLE 5 :

Ce jeu par tirage au sort sans obligation d'achat est doté d'un lot qui est :

- 1er prix : Gagnez une journée pour 2 personnes à bord de « La reine des flots » lors de la semaine du Golfe.

Les noms des gagnants seront communiqués aux intéressés et accessibles sur simple demande le 13 avril 2017. Les gagnants seront contactés par téléphone.

Si les coordonnées communiquées par les gagnants sont erronées ou incomplètes et qu'elles empêchent la bonne information de ceux-ci, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable.

Les prix sont nominatifs, non modifiables, ni cessibles, ni échangeables. Ils ne peuvent être perçus sous une autre forme que celle prévue au présent règlement, ni attribués à une autre personne et ne feront l'objet d'aucune contrepartie en espèces.

La Société Organisatrice se réserve le droit, en cas de problèmes liés à ses fournisseurs, de modifier et/ou remplacer les prix par des produits au moins équivalents, sans que les gagnants ne puissent prétendre à aucune indemnité de ce fait.

ARTICLE 6 :

Le simple fait de participer au Jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement. La Société Organisatrice tranchera en dernier ressort toute contestation. Les contestations ne seront recevables que dans un délai d'un mois à compter de la date de fin du Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure) ainsi que tout autre événement considéré par elle comme rendant impossible l'exécution du Jeu dans les conditions initialement prévues, le Jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

Les participants, s'il sont gagnants, autorisent la Société Organisatrice du Jeu à utiliser à titre indicatif leurs noms et prénoms sans restriction ni réserve et sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son prix.

Le participant est informé que les données le concernant qui lui sont demandées, sont nécessaires pour le traitement de sa participation au Jeu.

Au terme du Jeu, et, en application des dispositions de l'article 27 de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant et il peut demander par simple lettre envoyée à la Société Organisatrice à l'adresse visée à l'article 1, que ses coordonnées soient radiées de cette liste et/ou ne soient pas communiquées à des tiers.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, tout participant qui, par son comportement, nuit au bon déroulement du Jeu.

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

ARTICLE 7 :

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans possibilité de réclamation contre les résultats.